

Toute l'équipe de l'ALPAC vous souhaite la bienvenue !

**L'ALPAC, Amicale Laïque, Porterie Athlétique Club,
Amicale Laïque Porterie Art et Culture,**

est affiliée à la Fédération des Amicales Laïques.

C'est une association loi 1901, dont les 75 ans ont été fêtés en 2006. Elle poursuit et développe ses activités grâce aux générations d'adhérents qui s'y succèdent et s'y côtoient!

En vous inscrivant, vous prenez part aux activités de l'association :

1/ Les loisirs accessibles à environ 1300 adhérents pour découvrir, apprendre, partager, se distraire et se rencontrer dans le quartier.

Ces activités de proximité tissent des liens sociaux et concourent au mieux vivre de ses habitants. Elles mêlent toutes les générations. Elles respectent les convictions spirituelles et religieuses qui sont du domaine de l'intimité de chacun.

2/ L'exercice de la citoyenneté au quotidien dans l'association

Ceux qui s'inscrivent aux activités sont encouragés à s'informer sur leur organisation, à apporter leur participation, à concourir au fonctionnement de l'association, suivant ses statuts, dans un esprit de solidarité.

Cette participation à l'animation et à l'administration de l'ALPAC, proposée à tous les inscrits, permet de maintenir des coûts d'activités de loisir accessibles aux familles.

3/ Les liens avec les écoles publiques Le Linot, Maisonneuve et Louis Pergaud, afin de donner l'envie aux enfants d'aller vers des activités de loisir enrichissantes.

Modalités d'inscription :

L'inscription se fait au forum le samedi de la première semaine de septembre.

L'inscription à une activité est validée lorsque le dossier complet (2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse, règlement de l'activité, certificat médical de moins de trois mois pour toute activité sportive et fiche d'inscription) est remis au responsable d'activité. Dans le cas contraire, la pratique de l'activité ne pourra être exercée.

Cotisation :

La cotisation couvre l'adhésion à l'Amicale Laïque et à la F.A.L 44 (Fédération des Amicales Laïques), l'assurance pour la pratique de l'activité (Licence sportive UFOLEP ou d'une fédération pour les activités sportives) et la cotisation spécifique à l'activité choisie.

L'adhérent n'est assuré que sur le temps de l'activité. Pour les adhérents mineurs, ils sont sous la responsabilité de leurs parents ou représentants en dehors des heures d'activité.

Un « amicaliste » pratiquant plusieurs activités à l'ALPAC ne paie qu'une seule assurance, et une seule adhésion à la Fédération des amicales laïques.

Une cotisation réglée correspondant à une adhésion à une activité ne peut faire l'objet d'un remboursement).

Pour plus d'informations , nous vous invitons à consulter le livret d'activités des amicales du quartier Nantes-Erdre, distribué fin août, disponible à la Maison des associations , à la bibliothèque 1001 pages, 478 route de Saint Joseph , et le site Internet de l'ALPAC: <http://www.alpacnantes.net/> !